

TEMPS DE TRAVAIL LA CRISE POUSSE À LA RÉDUCTION

Prises dans l'urgence, les mesures de chômage partiel, induisant une baisse du nombre d'heures travaillées, ont montré une certaine efficacité pour amortir le choc de la pandémie sur l'emploi. Un appel à repenser, sur le long terme, la durée du travail et son partage. Explications.



IAN LANGSDON/POOL VIA REUTERS

Pour un patron, rallonger les horaires pour compenser les pertes de la crise est rationnel. Mais c'est un non-sens au niveau global.

Pour l'instant, les patrons ont accepté la prise en charge d'une partie de leur masse salariale par l'État en contrepartie du maintien de l'emploi, même si certains n'ont pas hésité à engager des plans de licenciement. Toute la question est de savoir ce qui va se passer quand le dispositif va se tarir et quand les prêts garantis viendront à échéance.

L'argument prévisible sera de dire que ce n'est plus le moment de se tourner les pouces et que le redressement de l'en-

treprise, et donc des emplois, dépend d'une course de vitesse avec les concurrents. En plus, les mesures de soutien représentent aux yeux du patronat une forme d'incursion des pouvoirs publics dans la gestion de leurs entreprises. C'était d'ailleurs une raison de son hostilité farouche aux 35 heures, malgré les baisses de cotisations dont elles étaient assorties. Il faut donc s'attendre à une sorte d'esprit de revanche où les patrons voudront reprendre la main

sur la gestion de leur main-d'œuvre. De leur point de vue individuel, allonger la durée du travail pour rattraper le temps perdu est rationnel mais c'est évidemment un non-sens au niveau global, puisque cela ne pourrait que ralentir encore plus la reprise de l'emploi et de la consommation.

COUP D'ŒIL DANS LE RÉTRO

Face à ces menaces immédiates, il faut rappeler le rôle essentiel de la réduction du temps de travail autour de

deux constats. Le premier est que la baisse de la durée du travail est une tendance historique. La durée moyenne était proche de 2 400 heures par an pendant les années de reconstruction d'après-guerre et elle était d'environ 1 500 au lendemain du passage aux 35 heures. Et nous travaillons pratiquement à mi-temps par rapport au début du XX^e siècle. Il s'agit de chiffres approximatifs, en partie établis sur des conventions, mais la tendance est solidement établie. Or,

depuis quinze ans, ce mouvement a été interrompu et la durée du travail ne baisse plus.

Le deuxième constat est que le nombre d'heures travaillées à l'année en France est aujourd'hui à peu près le même qu'il y a soixante ans : 43 milliards en 2019, contre 46 milliards en 1950. Dans le même temps, le nombre d'emplois a augmenté de près de moitié, passant de 19,5 millions à 28,5 millions. Et cette progression n'a été possible que parce que le volume d'emploi (le nombre total d'heures) a été réparti sous forme de réduction de la durée du travail. Un volume d'heures constant, un emploi qui augmente de moitié, et une durée du travail qui baisse d'un tiers : le compte est bon.

LA RÈGLE DE TROIS

La critique de la règle de trois (10 % de réduction du temps de travail (RTT) = 10 % d'emplois) est aussi vieille que les luttes sociales pour la journée de huit heures. En témoignent ces deux citations : « Il existerait une quantité donnée de travail et il serait dans l'intérêt des ouvriers de travailler moins, afin que ce volume de travail soit réparti sur l'ensemble des travailleurs. » « Les économistes condamnent quasi unanimement le sophisme de l'emploi en quantité fixe, un concept selon lequel le nombre total d'emplois dans une économie est fixe et donc doit être partagé équitablement. »

Il existe une raison fondamentale à remettre la RTT sur le tapis : c'est une condition essentielle pour la bifurcation vers une société égalitaire et soutenable.



La loi Aubry, effective en 2000, est, en France, l'une des dernières grandes avancées...

La première citation date de 1891. Elle est de David F. Schloss, qui a inventé le terme de lump fallacy. Cette expression est traduite par « sophisme de l'emploi en quantité fixe » par l'auteur de la seconde citation : elle date de 2016 et est due à notre prix Nobel d'économie Jean Tirole. Et pourtant, comme on l'a rappelé, c'est bien ce partage qui s'est opéré en France depuis un demi-siècle, pas toujours équitable, avec des hauts et des bas, en fonction des rapports de forces.

UN BOOSTER D'ÉCOLOGIE, D'ÉGALITÉ, DE BIEN-ÊTRE

Quand on veut protéger l'emploi, on réduit la durée du travail : telle est la leçon de la

crise actuelle. Mais il existe une raison plus fondamentale encore à remettre la RTT sur le tapis : c'est une condition essentielle pour la bifurcation vers une société égalitaire et soutenable.

Une « bonne » RTT, permettant de résorber les emplois à temps partiel ou réduit, ferait reculer les inégalités ; en particulier le travail à temps partiel imposé aux femmes. Même si elle ne constitue évidemment pas une garantie absolue, la RTT ainsi conçue est la condition nécessaire pour une remise en cause du partage des tâches entre les hommes et les femmes, aussi bien dans la sphère privée que dans le monde du travail.

Enfin, la RTT peut accompagner la lutte contre le réchauffement climatique. L'hypothèse est ici que la consommation étant en partie une compensation à l'intensité du travail, l'augmentation du temps libre inciterait à un mode de vie plus soutenable écologiquement. Cette ligne de recherche, entreprise notamment par l'économiste Juliet Schor, montre que la

LE CHÔMAGE PARTIEL, UN BON MATELAS

En 2020, la baisse du nombre d'heures travaillées dans le monde représente, selon l'OIT (Organisation internationale du travail), 255 millions d'emplois en équivalents temps plein, quatre fois plus que lors de la crise de 2009. Cette baisse s'est répartie à parts à peu près égales entre destructions d'emplois et maintien en emploi grâce aux dispositifs de chômage partiel. Même constat en France : selon l'Insee, les heures travaillées ont baissé de 20 % entre mi-2019 et mi-2020, mais l'emploi salarié n'a reculé que de 2,8 %. C'est la réduction de la durée du travail qui a amorti le choc sur l'emploi. Selon l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques), 2,7 milliards d'heures chômées ont été prises en charge par le dispositif d'activité partielle, soit 1,5 million d'emplois en équivalents temps plein.

RTT est susceptible de dégager un double dividende : plus de bien-être et moins d'émissions.

UN AUTRE PARTAGE DES RICHESSES

Derrière les objections à la RTT, il suffit de gratter un peu pour trouver la volonté de conserver la répartition actuelle de la richesse produite. Une bonne RTT, sans perte de salaire, augmenterait la part des salaires. Mais celle-ci pourrait être compensée par une baisse de la part des dividendes : le partage des revenus est au fond l'image inversée du partage des heures de travail.

Face à la course de vitesse entre dividendes et salaires qui va s'engager dans les mois à venir, le refus des licenciements est le socle sur lequel peut se développer un projet alternatif où la RTT occuperait un rôle central. S'il y a en effet un temps perdu qu'il faut rattraper, c'est le blocage de la durée du travail depuis quinze ans. ★

MICHEL HUSSON
Économiste